

Domaines de recherche

Sociologie de la décision

Attachée à la compréhension de l'élaboration des politiques publiques, la sociologie de la décision a produit de très nombreuses études et a connu des renouvellements féconds.

On mesure combien la détermination de chacune de ces politiques répond à des mécanismes spécifiques quant au nombre des décideurs, aux fonctionnements qui les lient, ou encore au degré d'influence d'acteurs non officiels. Il peut au demeurant arriver que l'attribution d'une décision à une personne clairement identifiée demeure des plus problématiques. La complexité du processus décisionnel tient aussi à ses diverses temporalités et son intelligence suppose d'examiner comment s'effectue la mise en œuvre des choix opérés et comment se présentent les relations entre les décideurs et l'opinion. Éric Phélippeau rappelle enfin que les études sociologiques relativisent la rationalité des décisions prises eu égard aux multiples contraintes du contexte dans lequel elles interviennent.

C. F.

Sacralisée, parfois introuvable voire absurde, la décision occupe une place de choix : les journalistes en dissèquent chaque jour et les chercheurs en sciences sociales sont à l'origine d'inépuisables bibliographies sur le sujet. Au départ d'ailleurs, l'analyse des politiques publiques s'est concentrée sur ce moment de la prise de décision, à la fois noble et spectaculaire, car susceptible de modifier le cours de la politique, avec en arrière-plan l'idée que la décision, *summum* du travail politique et administratif, était synonyme d'action et expression d'un choix libre et rationnel.

Si cette notion demeure centrale, ce n'est pas simplement parce qu'elle permet de s'immiscer dans les arcanes du travail politique et d'approcher les coulisses de l'État en action. Grâce à la multiplication des travaux et au renouvellement des problématiques, les postulats qui la fondaient ont été remis en question. La sociologie de la décision s'est désormais ouverte aux outils et problématiques de l'analyse des politiques publiques. En faire la sociologie revient ainsi, certes, à s'interroger de manière très classique sur « qui décide ? » mais en questionnant le pouvoir controversé des décideurs et en soulevant la question limite de décisions sans décideurs. Cette réorientation appelle elle-même une modification de focale, en analysant la décision *via* les processus qui en dessinent les contours. Décomposer la décision en séquences et activités conduit alors à prendre acte de multiples dynamiques à l'issue desquelles parfois, rien ne se produit, et pousse à réintroduire dans l'analyse l'action de non-décision et les situations d'indécision. Ces développements militent au final pour une réévaluation de la rationalité de la décision : une rationalité de plus en plus relative au fur et à mesure de la mise en évidence de la diversité des contraintes à l'œuvre au cœur des processus décisionnels.

Qui décide ?

La décision s'apparente à un moment ou un geste sacré. Depuis longtemps, ce mythe a été mis à mal et s'est imposée l'idée d'un pouvoir décisionnel controversé et de décideurs et de décisions à l'identité incertaine.

Le pouvoir controversé des décideurs

Bien des décisions sont en fait des **compromis** (Nay, Smith, 2002). Dans son analyse de la politique de rénovation urbaine à New Haven, Robert Dahl montre ainsi que la moitié des initiatives sont imputables à une vingtaine de personnalités locales officielles et le fruit de tractations entre républicains et démocrates. Les décisions prises au niveau européen dans le cadre du « triangle institutionnel » reflètent la même complexité. Sur ce terrain, les recherches soulignent en tout cas la fragmentation des institutions, l'importance des groupes de travail et de la comitologie. Et depuis le traité de Maastricht, la figure mythique d'un décideur unique ou central a définitivement disparu suite à l'officialisation d'une procédure de co-décision instituée pour border les relations entre ces trois partenaires.

Mieux vaut donc parler d'un **univers décisionnel à géométrie variable**. Selon Haroun Jamous, dans le cas de la réforme des études médicales et des structures hospitalières de 1958, il s'organisera autour d'un éventail restreint d'acteurs, dont une « personnalité réformatrice » jouissant d'une large audience auprès du gouvernement, possédant une « compétence technique, une autorité et un charisme », à savoir le professeur Robert Debré.

À l'inverse, le choix d'un fuseau de tracé pour la liaison navigable Seine-Nord-Europe qui a impliqué l'organisation de réunions de concertation avec le public, invitera à prendre en considération un périmètre plus ouvert, incluant une large palette d'acteurs mobilisés autour de cet aménagement.

Sans doute, le caractère controversé du pouvoir des décideurs tient-il aussi au fait que ces acteurs **sont sous influences**. L'écriture d'une constitution – occasion prestigieuse de décision – en fournit une illustration. La constitution américaine est souvent présentée comme le symbole de la démocratie. Pour Charles Austin Beard, elle est aussi le fruit des choix arrêtés par toute une série d'acteurs soucieux de défendre leurs intérêts économiques contre un gouvernement qui en 1787 contrariait clairement la situation des porteurs de capitaux à travers certains articles de la Confédération. Ne parvenant pas à amender le système, les futurs « pères fondateurs » se mobilisèrent pour promouvoir l'organisation d'une Convention. Ayant obtenu la majorité en son sein, ils imposèrent la rédaction d'une constitution plus conforme à leurs intérêts.

Ces influences peuvent aussi s'exercer de l'extérieur, telles celles des groupes d'intérêts. Selon Dan Clawson, qui a étudié les campagnes électorales américaines sous un angle financier, l'action des donateurs privés se révèle ainsi décisive. Pourquoi le Parti démocrate présente-t-il dans les années 1990 des candidats et des propositions politiques comparables à ceux du Parti républicain ? La raison tient au mode de financement des campagnes électorales. L'opposition ne passe plus désormais entre des Républicains raflant la mise auprès des milieux d'affaires et des Démocrates forts dépourvus. Même les démocrates reçoivent l'essentiel de leurs fonds des milieux d'affaires. Cela rend ce parti « extrêmement prudent sur toute prise de position réclamant des politiques économiques plus progressistes, *a fortiori* celles qui impliquent une redistribution de la richesse et des revenus ». Il convient d'ajouter que ces relations entre argent et politique se déploient sur des scènes où certains acteurs demeurent parfois cachés. Ce qui pose le problème de décisions plus opaques pour lesquelles peu d'acteurs revendiquent une paternité.

Décideurs occultes et décisions incertaines

L'importance des acteurs invisibles que constituent **les entourages politiques** mérite ici d'être soulignée. L'image que renvoient les fonctionnaires d'assemblées est celle de professionnels au service des élus, affichant une neutralité à toute épreuve. Les assistants parlementaires font aussi figure d'auxiliaires. S'agit-il pour autant d'un personnel aux ordres ? Les choses fluctuent sans doute au cas par cas. De la même façon, pour cerner l'impact des cabinets ministériels sur la décision, il faut se garder de considérer ces structures de manière monolithique. Tous n'ont pas le même poids et à l'intérieur de ces structures, des différences existent entre ceux ayant l'oreille du ministre

et les autres. Il convient donc de ne pas s'exagérer le pouvoir décisionnel de ces structures. L'influence de leurs membres se résume à un pouvoir de filtre informationnel, de sélection, synthèse et retraduction de messages utiles aux plus hauts responsables pour effectuer leurs choix. Ce pouvoir n'en est pas moins crucial comme l'a rappelé le jugement du tribunal correctionnel dans l'affaire du sang contaminé condamnant pour complicité d'empoisonnement plusieurs ministres et membres de leurs cabinets (Beaud, 1999).

En France, derrière l'influence de ces personnels, il faudrait surtout mentionner l'ombre portée par **les grands corps de l'État**, qu'il s'agisse de grands corps techniques (ingénieurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs des Mines) ou administratifs (Conseil d'État, Cour des comptes, Inspection générale des Finances) dont de nombreux travaux ont souligné le pouvoir lors de réformes (Thoenig, 1987). Savoir qui décide n'est en tout cas pas une mince affaire. Face à des pouvoirs formellement définis, à un organigramme officiel net et précis, on gagne à faire preuve de circonspection.

L'imputation d'une décision à un auteur est parfois même **très problématique**. La décision de la « solution finale » en constitue un cas limite exemplaire. Deux grands schémas explicatifs ont été élaborés : « la thèse 'hitlérisme' qui voit dans un 'ordre du Führer' le point d'orgue d'un plan d'extermination longuement mûri, et la thèse 'structuraliste' qui insiste au contraire sur l'improvisation permanente d'un régime confronté à des difficultés qu'il se serait lui-même créées ». Reprenant les termes de ce débat entre intentionnalisme et fonctionnalisme, Ian Kershaw souligne que si la férocité de la rhétorique d'Hitler et son rôle de créateur d'un contexte propice au déploiement de persécutions envers les juifs sont indiscutables, si son action d'entérinement d'initiatives prises par d'autres n'est pas non plus douteuse, les décisions prises par lui restent difficiles à identifier de même que sa participation directe au façonnement concret de cette politique.

De récents travaux centrés sur ces pilotes invisibles de l'action publique que constituent certains instruments (Lascoumes, Le Galès, 2004) permettent de transposer ces réflexions à des décisions moins dramatiques en démontrant comment des outils, apparemment neutres et techniques, sont porteurs d'effets et structurent l'action publique. Afin de dépasser les difficultés nées d'une réflexion autour de l'identité des décideurs, il peut s'avérer heuristique de penser les décisions à partir des processus qui entrent dans leur fabrication.

Le processus décisionnel

La prise en compte de cette dimension processuelle permet de renouer avec la complexité : celle de dynamiques entremêlées, parmi lesquelles l'action de l'opinion dont les diverses manifestations interagissent avec la prise de décision.

Les temporalités de la décision

La mise sur agenda

L'inscription d'un problème sur l'agenda des autorités publiques ne va pas de soi. Il existe toute une série de **préalables à la prise de décision** que le cadre conceptuel de Roger Cobb et Charles Elder a permis le premier de systématiser. La captation de certains problèmes par les autorités rend attentif à toute une série de prismes institutionnels. Un enjeu doit ainsi ressortir des attributions d'autorités publiques. Mais ce n'est pas parce qu'une autorité est en mesure d'être réceptive à une question qu'elle sera disposée à s'en saisir. Elle doit faire l'objet de perceptions problématiques. Et pour devenir traitable, elle doit être audible par ces autorités : la construction sociale du problème doit donc satisfaire aux prismes cognitifs et normatifs caractéristiques des modes de fonctionnement propres à l'espace politique. En France, la prédominance de l'exécutif a longtemps défini une configuration qui aboutissait à ce que c'était le gouvernement qui incarnait le principal acteur auprès duquel les entrepreneurs politiques cherchaient à faire entendre leurs problèmes. Sous l'effet d'un mouvement d'eupéanisation et de re-localisation de l'action publique, cette configuration a considérablement évolué. Elle a entraîné la formation d'agendas locaux et européens qui complexifient les rivalités à la faveur desquelles s'opèrent les processus de mise sur agenda. Une nouvelle hiérarchisation et de nouveaux modes de sélection qui établissent de nouvelles passerelles entre niveaux institutionnels différents se sont institués.

L'étude des solutions d'action

La prise de décision fait ensuite corps avec des actions de **traduction et de légitimation**. Une question inscrite sur l'agenda des autorités est en effet traduite en solutions d'action. Cela suppose d'apprécier ses aspects opérationnels, d'en connaître les paramètres. Les mérites potentiels des alternatives sont à méditer. L'acceptabilité de chaque solution est jaugée. Cette phase préparatoire se décompose en deux séquences : l'analyse du problème et la sélection. L'*analyse* renvoie aux investigations concernant le problème à traiter et les options d'action, ainsi que l'anticipation et l'explication des effets potentiels s'y rattachant. Ces activités ne vont pas de soi. Prévoir les effets d'un programme n'a rien d'évident. D'autant que les décisions prises s'inscrivent dans un environnement en mouvement de nature à les affecter. La séquence de *sélection* correspond à un processus au terme duquel le possible finit par se rétrécir autour d'une seule option. Ces deux séquences sont liées et elles ne s'enchaînent pas nécessairement dans cet ordre. Les objectifs à atteindre ne sont pas toujours identifiés au départ. Les moyens à mettre en œuvre pour résoudre une situation ne sont pas non plus toujours recensés après coup, en fonction d'un repérage préalable de buts à atteindre. Les deux démarches se développent conjointement, parfois très anarchiquement. L'analyse d'un problème peut naître de la mise en forme

de solutions, de nouveaux problèmes non prévus peuvent également surgir en cours de route et se substituer aux problèmes initiaux. Des options sont parfois préconisées sans lien avec le problème qui motive toute une série d'acteurs. La phase de légitimation s'accorde à d'autres activités par lesquelles ceux qui se voient reconnaître le droit de décider font un choix. Par son vote, sa signature ou son accord formel, le décideur officialise une option. Il lui confère une autorité légitime. Il est toutefois utile de distinguer plusieurs aspects. La légitimité d'une décision tient tout d'abord au fait qu'elle s'est conformée à un certain nombre de règles, constitutionnelles notamment. Mais la légitimité d'une décision ne s'épuise pas au regard de ces seules considérations. Lorsqu'un choix intervient, des mécontentements ne manquent jamais de surgir. La question de la légitimité d'une décision rebondit donc dans la direction de son acceptation par les tiers qui auront à en supporter les conséquences. Toute décision appelle ainsi un travail de légitimation, les décideurs devant justifier leurs lignes d'action, les expliquer et convaincre l'opinion que ces choix sont justes, rationnels ou bons.

La mise en œuvre

Au-delà de la formulation de ces choix, une décision n'est rien tant que n'est pas intervenue sa **mise en œuvre**. Cette phase a au départ été tenue pour peu problématique car pensée à partir d'une vision « *top-down* » assimilant la mise en œuvre d'une décision à un processus se déroulant sur le mode d'une séquence linéaire, progressant d'un sommet, d'un centre, vers la base ou la périphérie, le haut décidant, le bas exécutant en se conformant à la hiérarchie. Cette vision administrativiste a été remise en question. Le rôle de la « *street level bureaucracy* » (Lipsky, 1993) a été réévalué et les « exécutants » font désormais figure d'acteurs en capacité de se réapproprier les décisions qu'ils sont censés faire appliquer tant pour asseoir leur pouvoir face à leurs supérieurs que pour s'opposer aux administrés. Dans ce schéma, les décisions publiques sont redéfinies par les opérateurs chargés de les faire appliquer et ce en fonction de leurs logiques propres d'action. Elles prennent ainsi un visage différent de celui qui avait été arrêté par les autorités publiques. Le système « vivre et laisser vivre » mis en place par les soldats dans les tranchées en 1914-1918 illustre ce décalage (Axelrod, 1996). Une fois la guerre déclarée, le haut commandement militaire s'est appliqué à faire respecter cette décision en suscitant un état d'esprit offensif. Mais au cœur des tranchées, les soldats ennemis ont souvent fait preuve d'une retenue considérable. Au lieu de « tirer pour tuer » des accords tacites conduisaient certains adversaires à tirer vers l'ennemi en évitant délibérément de causer des dégâts. Le maintien de la coopération fut toutefois souvent fragile. Et lorsque les hauts responsables comprirent que les soldats du front cherchaient moins à mettre en œuvre leur politique de destruction de l'ennemi qu'à fraterniser avec les unités adverses, ils accélèrent la rotation des troupes sur le front et introduisirent des raids obligatoires qui mirent à mal ces mécanismes de coopération. Ce

qui importe, on le voit, c'est de repérer ces écarts entre une décision et son exécution en pensant les metteurs en œuvre tels des entrepreneurs politiques capables d'engendrer de réels décalages et dysfonctionnements, leurs comportements s'ordonnant en fonction de lignes de conduite généralement regroupées sous trois grands modèles : l'adaptation aux circonstances, le ritualisme et l'arrangement négocié.

Décision et gouvernement des opinions

Au-delà des exécutants, l'impact de l'opinion mérite également d'être réévalué. Longtemps, l'étude des **décisions publiques et celle de l'opinion** sont restées deux domaines distincts. Des chercheurs commencent à faire tenir ensemble ces deux dimensions (Baumgartner, Jones, 2005 et Burstein, Linton, 2002). En France, la multiplication des procédures de consultation comme les enquêtes publiques ainsi que celle plus récente du débat public organisée par la Commission nationale du débat public invite à prendre au sérieux cette participation des usagers à la prise de décision, même s'il faut se garder d'en idéaliser les effets. L'enquête publique survient à un moment où la décision est déjà prise. Il s'agit d'une procédure écrite, mal connue de la population, qui n'existe qu'à travers une procédure officielle, très encadrée et très formelle. Obligatoire, elle concerne chaque année environ 15 000 projets touchant l'environnement. La procédure de débat public intervient pour sa part très en amont de la décision. Elle donne lieu à une large information à grand renfort de technologies de communication et même si ces débats ne sont pas fréquents, ils mobilisent des milliers d'intervenants.

La voie qui s'ouvre alors consiste à penser la réactivité des décideurs à l'opinion en prenant acte de sa diversité, de son caractère parfois distordu, particulièrement au regard des mécanismes de la délibération publique, ainsi qu'eu égard au rôle de certains acteurs au cœur de ces processus. Les mécanismes de la délibération sont en effet susceptibles de s'écarter de l'idéal démocratique de décideurs à l'écoute des attentes des représentés, d'abord parce que les élites façonnent l'opinion publique en « formatant les problèmes publics et en contrôlant l'intensité de l'exposition aux problèmes sélectionnés ». À cette déviation s'en ajoute une autre induite par l'intervention des groupes d'intérêts qui, bien que promouvant des intérêts particuliers, avancent souvent en prétendant défendre l'intérêt public. Cette intervention est fondamentale car elle peut modifier les attentes du public et provoquer un changement de l'action des décideurs. La **baisse de la réactivité des décideurs à l'opinion** peut prendre différents visages (Gerstlé, 2003) : celui de la réactivité contingente (variable selon le degré de saillance de l'enjeu, les coûts budgétaires associés à la prise en compte de demandes publiques, la structure de chaque domaine de politique publique), de la réactivité anticipée, de la réactivité simulée et de la manipulation des préférences. Dans ce dernier cas de figure, les décideurs sont loin de se soumettre à l'opinion. L'analyse

de Lawrence Jacobs et Robert Shapiro de la réforme de la santé publique conduite depuis 1993 par l'équipe de Bill Clinton met ainsi en évidence des gouvernés dont les préférences peuvent être formatées par des gouvernants dont les capacités de manipulation se développent de manière très subtile et sophistiquée.

Les décisions prises ne coïncident donc pas toujours avec des attentes sociales. Elles reflètent parfois simplement les options des décideurs. Il arrive aussi que malgré l'émergence de problèmes publics, rien ne se produise du côté de la sphère décisionnelle. Les situations de **non-décision** et d'**indécision** (Barthe, 2006) sont même légion. Pour Peter Bachrach et Morton Baratz, le pouvoir s'exerce souvent « en agissant sur le champ du processus de décision afin que seules les questions relativement peu dangereuses soient soulevées ». Cette situation fait plus spécialement écho à l'action « des individus et des groupes favorables au *statu quo* », surtout au sein de la structure gouvernementale, [qui se servent] du pouvoir, de l'autorité et de l'influence pour soutenir l'ordre existant ou pour créer de nouvelles procédures, coutumes et institutions politiques qui tendent à empêcher les problèmes 'peu sûrs' d'atteindre l'aire de la prise de décision ». Roger Cobb et Marc Ross ont même prolongé ces réflexions en identifiant des situations de déni d'agenda pour qualifier différentes stratégies politiques d'évitement des enjeux mises au point par les opposants à l'émergence de nouveaux problèmes. La prise au sérieux de ces dynamiques complexes a conduit à réévaluer l'idéal de rationalité absolue censé guider toute décision.

La rationalité décisionnelle

La rationalité est devenue de plus en plus relative à mesure que les recherches ont pu mettre en évidence l'action de toute une série de contraintes interférant avec la prise de décision.

La rationalité relative des processus de décision

Les critiques sont connues. Contrairement à l'idéal d'une **rationalité absolue**, l'information est coûteuse et rare. La recherche prend du temps. L'assimiler ne va pas de soi. Et lorsqu'elle va à l'encontre de nos préjugés, il n'est pas rare que nous soyons tentés de l'écarter. Les critères de choix mobilisés pour définir la solution optimale et arbitrer entre les avantages et inconvénients associés au choix d'une option sont eux aussi rares. La manière dont un décideur rationnel procède à l'inventaire des solutions disponibles face à un problème pose en outre question : certains considérant un nombre réduit d'options, d'autres un éventail plus large. Enfin, toute situation de choix engendre des incertitudes et tensions. Et pour certains décideurs, il importe de ne pas faire durer ce genre d'épreuve : d'où parfois des décisions absurdes (Morel, 2002).

Le modèle de la **rationalité limitée** se veut plus réaliste. Il postule un décideur soucieux de résoudre un problème en faisant face à de multiples contraintes. Celui-ci ne prend dès lors en considération qu'un nombre restreint d'alternatives dont il a connaissance et qui paraissent acceptables par lui et par des tiers. Pour choisir, il mobilise un critère de jugement raisonnable : qui combine rationalité et intuition. Ce décideur pragmatique n'est guère en quête d'un choix optimal. Il s'efforce d'éviter le pire. Il opte pour la solution qui lui paraît la moins déraisonnable. Il ne faut pas oublier que les décideurs interviennent dans un espace politique. Or, faire de la politique consiste souvent à ne pas se lier de manière univoque à une alternative. Dans bien des situations, les acteurs se protègent ainsi en ne s'engageant pas de manière irréversible. Leur objectif n'est donc pas simplement d'intervenir sur le fond d'un problème. Il consiste au moins autant à savoir se préserver et à défendre leur position de décideur.

Comment dès lors ne pas mettre en relation la décision et le jeu de **déterminants cognitifs et normatifs**, qu'ils soient politiques ou non ? C'est l'option suivie par Pierre Muller et Yves Surel qui mettent l'accent sur les mécanismes de perception de la réalité des individus qui participent au processus décisionnel. Celle-ci privilégie la formation de systèmes de signification qui déterminent les perceptions et les prises de position des décideurs. Le processus de décision fait corps avec la construction progressive de la représentation d'un problème, de ses solutions et de leurs conséquences. Ces remarques générales autour de la rationalité des processus décisionnels fraient alors la voie à la prise en compte de multiples contingences qui interfèrent en pratique constamment avec la décision.

Contingences contextuelles et processus décisionnels

Les réflexions qui précèdent placent la décision au confluent de multiples contraintes structurelles et conjoncturelles. Le modèle de la poubelle et celui de l'incrémentalisme illustrent l'emprise des premières et démontrent le jeu des **organisations et arrangements mutuels**. Le premier modèle, mis au point pour caractériser le fonctionnement d'« anarchies organisées », aborde les occasions de décision en privilégiant « l'interaction complexe entre la génération des problèmes dans une organisation, le déploiement du personnel, la production de solutions et les occasions de choix ». Une décision reflète ainsi l'interpénétration de quatre « courants relativement indépendants à l'intérieur de l'organisation » : les problèmes (qui regroupent tout ce qui peut soucier les membres d'une organisation), les solutions, les participants (qui entrent et sortent, leur participation fluctuant en fonction des autres sollicitations dont ils peuvent faire l'objet) et les occasions de choix (Cohen, March, Olsen, 1991). Le modèle incrémental mis en avant par Charles Lindblom souligne également la rationalité très limitée des processus de décision. Celle-ci est en effet pensée sur le mode du compromis, de l'ajustement mutuel entre les acteurs plutôt soucieux de défendre le *statu quo*, qui

s'accordent sur des changements très graduels, inscrits dans la durée, par addition continue de petits progrès interposés et par tâtonnements progressifs.

D'autres approches insistent sur l'action des contraintes temporelles. La notion de **dépendance au sentier** (Pierson, 1996) illustre combien les choix opérés dans le passé et les institutions politiques existantes sont de sérieuses contraintes pour les décisions présentes. Elle permet de mettre en évidence des phénomènes de continuité dans les trajectoires de politiques publiques et de souligner l'emprise des origines dans leurs développements ultérieurs.

Outre cette action du temps long, doit aussi être mentionné l'impact du temps court de la conjoncture, comme l'y invite le concept de **fenêtres d'opportunité** (Kingdon, 1984). Dans cette optique, trois courants organisent la sphère politique : celui des problèmes, des solutions et de la vie politique qui, en temps ordinaires, fonctionnent de manière autonome. Les problèmes tendent à émerger de façon chaotique, en fonction des mobilisations aléatoires des acteurs. Dans le même temps, les alternatives qui se font jour renvoient à des combinaisons complexes rassemblant de manière variable des acteurs publics et privés autour de programmes qui peuvent correspondre ou pas à des solutions. Parallèlement, la compétition électorale et le jeu politique suivent leur propre cours, en fonction de leurs règles et temporalités, sans lien systématique avec le fonctionnement routinier de l'administration ou les actions des publics concernés. Ces modes ordinaires de fonctionnement de l'État et de son environnement peuvent toutefois céder la place à un mode d'action moins routinier, souvent d'une durée très brève. Tel est le cas lorsque les trois courants se rejoignent à l'occasion de l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité politique, cette expression renvoyant soit à un brusque changement dans l'opinion politique, soit à une alternative électorale. Quelle qu'en soit l'origine, ces fenêtres correspondent à l'ouverture d'un moment de plus grande réceptivité des décideurs politiques. John Kingdon observe d'ailleurs que ces fenêtres constituent « une opportunité pour les acteurs mobilisés de promouvoir leurs solutions préférées ou de faire porter l'attention sur leurs problèmes particuliers ».

Finalement, le concept de décision tel qu'il se profile désormais à la faveur de l'accumulation de ces recherches témoigne de la remise en question d'un mode de gouvernement dirigiste et centralisé et de l'émergence d'une action publique redéfinie sous l'effet du renouvellement des acteurs, espaces et instruments parties prenantes de la décision.

Éric Phélippeau,
ISP - Université Paris Ouest

Pour en savoir plus

Synthèses :

P. Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, A. Colin, 2008.

P. Lascoumes, P. Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, A. Colin, 2007.

G. Massardier, *Politiques et actions publiques*, Paris, A. Colin, 2003.

P. Muller, Y. Surel, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998.

Approfondissements :

R. Axelrod, *Comment réussir dans un monde d'égoïstes*, Paris, O. Jacob, 1996.

P. Bachrach, M. Baratz, « Decisions and non decisions : an analytical framework », *American Political Science Review*, 57, 3, 1963.

Y. Barthe, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006.

F. Baumgartner, B. Jones, *The Politics of Attention : How Government Prioritizes Problems*, University of Chicago Press, 2005.

C. Beard, *Une relecture économique de la constitution des États-Unis*, Paris, Economica, 1988.

O. Beaud, *Le sang contaminé*, Paris, PUF, 1999.

P. Burstein, A. Linton, « The impact of political parties, interest groups, and social movement organizations on public policy : some recent evidence and theoretical concerns », *Social forces*, 81, 2, 2002.

D. Clawson, « Politics is money », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 138, 2001.

R. Cobb, C. Elder, *Participation in American Politics : The Dynamics of Agenda-Building*, Johns Hopkins University Press, 1972.

R. Cobb, M. Ross, *Cultural Strategies of Agenda Denial*.

Avoidance, Attack, Redefinition, Lawrence University Press of Kansas, 1997.

M. Cohen, J. March et J. Olsen, « Le modèle du 'garbage can' dans les anarchies organisées », dans J. March, *Décisions et organisations*, Paris, Les éditions d'organisation, 1991.

R. Dahl, *Qui gouverne ?*, Paris, A. Colin, 1971.

J. Gerstlé, « La réactivité aux préférences collectives et l'imputabilité de l'action publique », *Revue française de science politique*, 53, 6, 2003.

L. Jacobs, R. Shapiro, *Politicians Don't Pander. Political Manipulation and The Loss of Democratic Responsivness*, University of Chicago press, 2000.

H. Jamous, *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, CNRS, 1969.

I. Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 1997.

J. Kingdon, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Glenview, IL, Scott, Foresman and company, 1984.

P. Lascoumes, P. Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

C. Lindblom, « The science of 'muddling through' », *Public Administration Review*, 19, 2, 1959.

M. Lipsky, « Street-Level Bureaucracy : An Introduction », dans M. Hill, *The Policy Process. A Reader*, Harvester, Wheatsreaf, 1993.

C. Morel, *Les décisions absurdes*, Paris, Gallimard, 2002.

O. Nay, A. Smith, *Le gouvernement du compromis*, Paris, Economica, 2002.

P. Pierson, « The Path to European Integration. A Historical Institutional Analysis », *Comparative Political Studies*, 29, 2, 1996.

J.-C. Thoenig, *L'ère des technocrates*, Paris, L'Harmattan, 1987.